



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Quarante-deuxième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 8-12 juillet 2019

#### ADOPTION DE TEXTES DU CODEX À L'ÉTAPE 5<sup>1</sup>

La Commission est invitée à adopter les avant-projets de normes et textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous, et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	N° du travail	Référence
CCFICS	Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers	N27-2017	REP19/FICS par. 53, annexe III
CCFH	Avant-projet de Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire	N05-2018	REP19/FH par. 56, annexe III
CCNFSDU	Révision de la <i>Norme pour les préparations de suite</i> (CXS 156-1987): Avant-projet de champ d'application, description et étiquetage pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge	N07-2013	REP19/NFSDU par. 57, annexe III
	Avant-projet de norme sur l'origan séché	N06-2014	REP19/SCH par. 30 i), annexe II
	Avant-projet de norme sur les racines, rhizomes, et bulbes séchés — gingembre séché ou déshydraté	N02-2017	REP19/SCH par. 39 i), annexe III
CCSCH	Avant-projet de norme sur le basilic séché	N05-2017	REP19/SCH par. 66 i), annexe V
	Avant-projet de norme sur les parties florales séchées — clous de girofle	N08-2017	REP19/SCH par. 88 i), annexe VI
	Avant-projet de norme sur le safran	N06-2017	REP19/SCH par. 95 i), annexe VII

<sup>1</sup>Pour le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et les comités travaillant par correspondance, les éventuels avant-projets de normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5 seront publiés comme additif au présent document (même cote, suivie de la mention «Add. 1»).